



Le point sur...

Le remplacement du revenu pour les professionnels de la santé

Avez-vous jamais songé à ce qui arriverait si vous ne pouviez plus travailler? Où trouveriez-vous l'argent pour conserver votre niveau de vie? Comment feriez-vous pour continuer à exploiter votre cabinet?

La Financière Manuvie propose un vaste éventail de produits d'assurance prestations du vivant de premier ordre destinés à protéger votre mode de vie advenant une maladie ou une blessure. La Série Procadres est un produit complet de remplacement du revenu offert à des taux de primes concurrentiels et assorti de caractéristiques* innovatrices :

Rente pour invalidité catastrophique

Cette garantie vous procure un supplément de rente mensuelle de 25 % destiné à couvrir le coût des soins supplémentaires résultant d'une invalidité catastrophique.

Avenant Protection de la santé

Cet avenant est offert aux spécialistes en soins médicaux et dentaires qui utilisent des techniques effractives et sont en contact avec des liquides organiques. Il protège votre revenu durant la phase asymptotique du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC) si la réglementation vous oblige à cesser vos activités. Notre version améliorée couvre aussi votre revenu si vous abandonnez volontairement vos fonctions parce que vous craignez de transmettre le virus à vos patients, que le risque soit réel ou perçu.

Avenant Propre profession

Cet avenant élimine l'obligation de cesser de travailler pour pouvoir recevoir une rente d'invalidité totale.

Autrement dit, vous êtes considéré comme totalement invalide si une blessure ou une maladie vous empêche de vous acquitter des principales fonctions de l'emploi que vous exercez quand vous êtes devenu invalide, même si vous entamez par la suite une nouvelle carrière.

Avenant Amélioration automatique de la garantie (AAG)

Cette caractéristique intégrée a pour effet d'augmenter automatiquement chaque année votre rente mensuelle de 5 % – un moyen simple et rapide d'augmenter le montant de votre couverture à mesure que votre revenu croît.

Avenant Assurance complémentaire (AC)

Cet avenant vous permet de souscrire un supplément d'assurance sans avoir à présenter une preuve de bonne santé si votre revenu augmente considérablement en raison, par exemple, d'une promotion ou d'une expansion de l'entreprise. Une double option spéciale vous est également offerte dans les 90 jours suivant la perte de votre assurance collective.

Diplômés récents

Nous n'imposons pas les exigences habituelles en matière de revenu aux diplômés récents des professions libérales.

* Certaines restrictions quant à l'admissibilité peuvent s'appliquer.

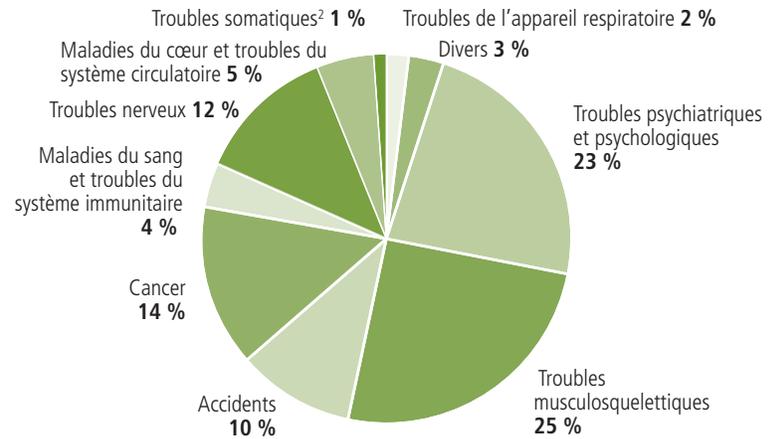
Causes d'invalidité

Le tableau suivant indique les diverses causes d'invalidité des professionnels et des cadres qui reçoivent actuellement¹ une rente de la Financière Manuvie. Les troubles musculosquelettiques et les troubles psychiatriques et psychologiques représentent la plus grande partie des causes d'invalidité.

Les faits

Les exemples ci-dessous sont tirés de nos dossiers de règlement au 31 décembre 2011. Une invalidité a interrompu la carrière de ces professionnels de la santé ou, dans certains cas, y a mis fin.

Causes d'invalidité



Profession	Année de l'invalidité	Cause de l'invalidité	Âge au début de l'invalidité	Prestations versées à ce jour
Médecin	1989	Douleurs chroniques, dépression	34	2 083 171 \$
Dentiste	1991	Maladie de Hodgkin	41	1 395 530 \$
Épidémiologiste	1993	Troubles psychiatriques	39	734 150 \$
Médecin	1993	Accident vasculaire cérébral (AVC)	37	933 279 \$
Dentiste	1996	Troubles psychiatriques	29	747 129 \$
Médecin	1999	Traumatisme crânien	44	966 259 \$
Médecin	1999	Diabète	45	688 068 \$
Dentiste	2000	Douleur neuropathique chronique	39	292 777 \$
Dentiste	2000	Maladie de Parkinson	45	1 031 085 \$
Dentiste	2003	Hernie discale et arthrite	54	1 101 147 \$
Dentiste	2004	Dystonie focale	41	208 639 \$
Dentiste	2005	Cancer	56	430 166 \$
Dentiste	2006	Rétinopathie séreuse centrale	51	242 708 \$
Médecin	2006	Lupus	49	225 504 \$
Chirurgien	2007	Radiculopathie	59	424 491 \$

1 Au mois de janvier 2012

2 Les troubles somatiques comprennent la douleur chronique, le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie



Financière Manuvie
Pour votre avenir^{MC}